



Choisy-le-Roi, le 10 juin 2022

Madame Lucie Marzaq,

Secrétaire Nationale,
secteur « services académiques »

Réf. : SN/SERACA/LM/100622

CONVOCATION

Donnant droit à autorisation spéciale d'absence prévue par l'article 5-1 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié par l'article 5 du décret n°2012-224 du 16 février 2012 :

"Sous réserve des nécessités du service dûment motivées, les organisations syndicales peuvent regrouper leurs réunions d'information en cas, notamment, de dispersion des services. Les réunions résultant d'un regroupement se déroulent dans l'un des bâtiments des services concernés. Chacun des membres du personnel a le droit de participer à l'une de ces réunions, dans la limite de trois heures par trimestre. Leur tenue ne peut conduire à ce que les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents désirant y assister excèdent douze heures par année civile, délais de route non compris."

Chères, chers collègues,

vous êtes cordialement convié(e)s à un moment d'information et d'échanges avec le SNPTES dans le cadre **d'une réunion d'information** qui se tiendra :

le lundi 27 juin 2022 de 11H30 à 13H00 au Rectorat de l'académie de Reims,
salle 235
1, rue Navier, 51082 Reims cedex

Cette réunion est autorisée par la hiérarchie rectorale.

La présente convocation tient lieu de demande d'autorisation spéciale d'absence et peut être transmise à votre hiérarchie directe à cet effet, au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Bien cordialement.